

● (1640)

Mme McDougall: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je voudrais rectifier une affirmation de la députée. La banque californienne s'appelle la Westlands Bank. La Northland Bank est une institution différente qui n'a rien à voir avec la Banque Commerciale du Canada.

Mlle Nicholson: Monsieur le Président, si j'ai dit Northlands, je reconnais mon erreur et je remercie la ministre de me l'avoir signalée.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

Le président suppléant (M. Charest): En conformité de l'article 45 du Règlement, je dois faire connaître à la Chambre les questions qu'elle abordera à l'heure de l'ajournement ce soir, à savoir: la députée d'Argenteuil-Papineau (M^{me} Bourgault)—Les travaux publics—L'exportation des terres à Mirabel—La position du gouvernement; le député d'Ottawa-Vanier (M. Gauthier)—Les droits de la personne—Le programme d'aide à la contestation judiciaire—La position du gouvernement; le député de Nickel Belt (M. Rodriguez)—L'assurance-chômage—Les mesures relatives aux indemnités de départ. *b*) La raison d'être de l'indemnité de départ et les dispositions la touchant.

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR L'AIDE FINANCIÈRE À LA BANQUE COMMERCIALE DU CANADA

MESURE D'ÉTABLISSEMENT

La Chambre reprend l'étude de la motion de M^{me} McDougall: Que le projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada, soit lu pour la 2^e fois et, du consentement unanime, renvoyé au comité plénier.

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir dire quelques mots à propos du projet de loi C-37, tendant à prévoir une aide financière à la Banque Commerciale du Canada.

J'ai certainement écouté attentivement lorsque la ministre d'État aux Finances (M^{me} McDougall) a dit combien la conjoncture était difficile pour les milieux financiers du Canada. A l'étranger, on suit la situation de près et, au Canada aussi bien sûr où le sort de la Banque Commerciale du Canada et l'intervention d'aujourd'hui préoccupent fort les Canadiens.

Étant donné que le milieu des affaires est commotionné et apeuré, nous avons accepté de collaborer entièrement avec le gouvernement afin de résoudre rapidement cette crise financière, en faisant franchir à ce projet de loi toutes les étapes pour le faire adopter en quelques heures. Une telle démarche s'est rarement vue à la Chambre et c'est grâce à la collaboration de tous les députés qu'elle peut se réaliser.

Banque commerciale du Canada

Si nous avons accepté de bon gré de collaborer, c'est notamment parce que la ministre d'État aux Finances a bien voulu que l'affaire soit renvoyée pour étude au comité des finances, du commerce et des questions économiques pour qu'il enquête sur la situation ayant mené à cet effondrement. Les membres de ce comité pourront ainsi convoquer des témoins en vue d'élucider le rôle plutôt douteux qu'ont joué dans cette affaire des personnes clés du monde de la finance et d'autres qui entretiennent des liens étroits avec le gouvernement. Ayant obtenu cette garantie, nous ferons donc l'impossible pour faire adopter la mesure à la Chambre et la renvoyer aussitôt que possible à l'autre endroit.

Il importe je crois de reconnaître qu'il s'agit là de la dixième plus grande banque du Canada et d'une opération de sauvetage de presque 250 millions. Nous demandons aux contribuables de la remettre à flot. La ministre a exposé avec beaucoup d'éloquence et de précision les raisons qui militent en faveur de ce projet de loi, mais elle n'a pas dit qu'il s'agissait d'un sauvetage. Nous demandons à la population du Canada, par ses impôts fédéraux et provinciaux, de financer une opération de sauvetage qui va lui coûter au total presque 250 millions de dollars.

C'est peut-être ce qu'il faut faire dans les circonstances. Du point de vue de la coopération d'un certain nombre d'intéressés du milieu bancaire, des gouvernements provinciaux et de la Société d'assurance-dépôts du Canada, c'est la bonne façon d'agir. Si nous pensons aux déposants et aux emprunteurs de cette banque, et, bien entendu, aux investisseurs, il faut agir ainsi pour préserver une image, conserver et renforcer la confiance dans le système financier du Canada.

Pendant de nombreuses années, notre système bancaire a été pour nous un sujet de fierté. Nous avons entendu M. Frazee, M. Mulholland, M. McIntosh et le gouverneur Bouey dire que notre système bancaire était stable, solide, sûr. Il ressemble au système suisse. Partout dans le monde on en a entendu parler et on l'a vu opérer. En fait, les gens reconnaissent que notre système bancaire est stable et sûr. C'est pourquoi une réflexion du gouverneur Bouey m'a paru étrange.

M. Rosenberg, bien connu dans le monde des sociétés de fiducie, qui est plutôt un requin de la finance aux activités louches sur les marchés financiers canadiens et étrangers, entretenait d'étroites relations personnelles et d'affaires avec le président directeur général de la banque dont il est question aujourd'hui. A cause de ces rapports personnels et de certaines transactions financières douteuses entre ces deux personnes, le directeur général de la banque a cru bon de démissionner. Cela a causé un émoi dans tout le pays. Cet incident a poussé le gouverneur de la banque centrale du Canada, M. Bouey, à téléphoner au *Globe and Mail* le 25 janvier 1983, alors que toute cette affaire commençait à sortir au grand jour. Il a dit à ce moment-là que la Banque Commerciale était solvable et rentable. Il n'y avait pas de raison de s'inquiéter. Le gouverneur Bouey surveillait les choses et il n'y avait pas lieu de s'alarmer. Il est donc important que nous, députés des Communes, soyons conscients que le gouverneur Bouey, par sa déclaration à ce journal national, voulait communiquer un message clair aux Canadiens et aux investisseurs étrangers